Présence de troupeaux en estive avec chiens de protection

Attention !!
Les chiens sont interdits dans le cirque du Morgon par arrêté municipal du 15 juin au 15 août et du 15 octobre.
Ils sont tolérés dans l'alpage, tenus en laisse, du 16 juillet au 14 août inclus

Où sont les troupeaux ?

Groupement pastoral du Morgon

1. 15 juin - 07 juillet
   15 août - 31 octobre
2. 07 juillet - 01 août
3. 01 août - 15 août

Le calendrier est indicatif et peut varier en fonction des conditions (météo, disponibilité de l'herbe et de l'eau, prédation...)
Responsabilité non engagée en cas de changement de date

Légende:

- Limites des quartiers en alpages
- Localités
- Points d'intérêt
- Sommet
- Parking

Crots
Montmirail
Abbaye de Boscodon
Le Grand Clos
La Montagne
Fontaine de l'Ours
La Grande Cabane
Pic de Morgon
Le Petit Ferrant
Le Pouzenc
Joug de l'Aigle
Cime du col Haut

DANS UNE ZONE DE TROUPEAUX ET DE CHIENS DE PROTECTION :











EN CAS DE RENCONTRE AVEC LE CHIEN :









En savoir plus sur les gestes à adopter face aux chiens de protection :

0 1 2 km

Fond de carte : IGN / SCAN 25 Réalisation Communauté de Communes de Serre-ponçon